

Libre accès aux résultats de la recherche : L'expérience Algérienne en matière des thèses

Aliouali Nadia

Division Recherche & Développement en Science de l'Information
Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique (CERIST)
5, rue des trois frères Aissou, Ben-Aknoun, Alger 16030, Algérie
naliouali@mail.cerist.dz

1-Introduction

Les thèses représentent la production intellectuelle académique d'une valeur importante. Elles représentent la pensée intellectuelle d'un groupe d'élite de la communauté scientifique. En effet, ces dernières comportent des résultats scientifiques et des inventions ayant un rôle important dans le développement des sociétés et de l'humanité en général. Elles reflètent l'épanouissement et le dynamisme de l'université, de son programme d'enseignement et de sa production scientifique.

Vecteurs de la communication scientifique, ce sont aussi des documents scientifiques présentant les résultats d'une recherche dont l'ensemble de la communauté scientifique doit pouvoir bénéficier. Elles sont parfois l'unique ressource traitant un domaine précis de la science. Elles font partie de la littérature grise et échappent, par conséquent, aux circuits commerciaux traditionnels de l'édition.

L'intérêt de la diffusion des thèses en ligne fait actuellement l'objet d'un consensus dans les universités et autres institutions académiques et de recherche à travers le monde. Ces dernières sont sujettes, depuis quelque temps, à des débats avec l'émergence du libre accès, ce qui a donné naissance aux projets, dits «cyber-thèses».

Nous essayerons, en premier lieu, à travers cette intervention de mettre l'accent sur les enjeux du libre accès aux thèses électroniques pour la communauté scientifique en particulier et pour l'humanité en général. Nous relaterons aussi, l'expérience algérienne en la matière à travers quelques expériences nationales en l'occurrence le Fonds National des thèses (FNT) et le Portail National de Signalement des Thèses (PNST), suivie des résultats d'une enquête menée auprès des thésards algériens pour avoir leurs avis et appréciations sur le libre accès aux thèses. Nous insisterons vers la fin, sur la mise en œuvre d'une politique nationale voir régionale de diffusion des résultats de la recherche en accès ouvert pour une meilleure visibilité.

2- Le libre accès aux résultats de la recherche ?

Le mouvement du libre accès a vu le jour en réaction à la crise de l'édition scientifique.

Le développement des archives en accès libre, défendu par les mouvements pour l'Open Access, et de l'auto-archivage des publications scientifiques sont significatifs des besoins de la recherche scientifique en termes de communication et de diffusion. Permettre à tous l'accès aux publications scientifiques semble être un élément favorisant la visibilité des travaux de recherche et cela sur une échelle de temps beaucoup plus courte qu'au travers des processus classiques de publication.

La communauté savante reconnaît, depuis des décennies, que la nature de la recherche implique sa diffusion, et qu'il n'est donc pas possible de s'appropriier ou de monopoliser des connaissances scientifiques. La science et ses fruits sont universels. Cette idée, logique dans son sens, a donné naissance à la notion des "archives ouvertes", autrement dit «**Open Archive**», «**Open Access**» ou «**Libre accès à l'information scientifique et technique**». Le libre accès a vu le jour au début des années 90. Actuellement, ce mouvement est jalonné par des déclarations universelles pour uniformiser le secteur, telles que la déclaration de **Budapest** [1] pour l'accès ouvert, la charte **ECHO**[2], et la déclaration de **Bethesda**[3] pour l'édition en libre accès, etc.

Au début, la notion du libre accès concernait essentiellement les publications des chercheurs en matière d'articles scientifiques, et le grand souci était de rendre le monde de la recherche plus indépendant des éditeurs commerciaux. Aujourd'hui, plusieurs autres types de publications scientifiques sont concernés. Il s'agit, notamment, des ouvrages scientifiques, des actes de congrès, des rapports scientifiques, des *pre-prints* et bien surtout les thèses.

3- Les enjeux de la diffusion en libre accès des thèses électroniques

La diffusion en libre accès des thèses électronique a un double enjeu, notamment pour les doctorants ainsi que pour la politique scientifique des établissements académiques.

- Pour le thésard, elle permet de valoriser son travail en rendant visible et accessible sa recherche à l'ensemble de la communauté scientifique et de la société civile. Par ailleurs, le dépôt électronique limite les coûts de reproduction de la thèse.

- Pour l'établissement académique de rattachement, elle accroît de manière importante la visibilité des résultats de sa recherche, en particulier sur le plan international.

C'est enfin un moyen d'échange et de coopération entre les scientifiques dans un contexte international favorable qui incite les institutions et les organismes de recherche à promouvoir et développer la communication scientifique directe.

La mise en ligne des thèses électroniques présente plusieurs d'avantages, parmi lesquels nous citerons :

✓ **La rapidité de mise à disposition et la facilité d'accès**

Les thèses sont signalées et diffusées en un délai très court après leur dépôt. Diffusées via Internet, elles seront accessibles et facilement repérées par les internautes. Comme elles peuvent être notamment indexées par les moteurs spécialisés comme Google Scholar, ce qui permet à la communauté scientifique et aux usagers de l'information scientifique de trouver rapidement l'information recherchée.

✓ **La diffusion plus large**

Les thèses attirent l'intérêt d'un grand nombre d'utilisateurs (*chercheurs distants, mais aussi membres de la société civile, entreprises, etc.*). Or, une large diffusion des thèses électronique en ligne facilite l'accès et la consultation de ces derniers aisément et favorise ainsi, la citation et le référencement de ces travaux dans les publications scientifiques, ce qui donne au jeune chercheur de la notoriété et une meilleure visibilité.

✓ **La consultation optimale**

La mise en ligne des thèses électroniques accentue le nombre de consultations. En effet, une thèse version papier est consultée en moyenne une fois par mois ou plus au niveau de la bibliothèque, alors que c'est dix fois plus pour une thèse électronique. Les chiffres de consultation des thèses électronique sont très importants. En 2005, selon les statistiques fournies par certaines plateformes de dépôt et de diffusion des thèses électroniques en France, plus de (1000) téléchargements par jour sont comptabilisés par l'archive du CCSD [4] qui comprend (4000) thèses ; une thèse de l'archive Pastel pour le réseau Paris-Tech est

téléchargée huit fois par mois en moyenne alors que les thèses déposées en version papier sont consultées en moyenne une fois tous les dix ans. Sur TEL (Thèses En Ligne), un fichier en format PDF d'une thèse est vu en moyenne deux cent fois.

✓ **La diminution du plagiat**

La question du plagiat est souvent citée parmi les arguments utilisés pour exprimer le refus de certains thésards à mettre leurs thèses en ligne. Beaucoup d'entre eux pensent que la thèse sous sa forme numérique est plus facile à plagier en partie ou entièrement. En conséquence, si l'on suit ce raisonnement, il est préférable de ne pas diffuser sa thèse sur Internet. Cependant, actuellement et par défaut d'organisation, les thèses ne sont pas tellement protégées. Très dispersées dans plusieurs institutions de plusieurs pays (*et dans plusieurs langues*), elles sont si mal cataloguées, donc inaccessibles pour tous. Cela signifie que si quelqu'un prend le temps de lire une thèse qui n'est pas signalée ou référencée dans une université lointaine serait facilement capable d'utiliser cette thèse et de la faire passer pour sienne.

Aujourd'hui, plus la thèse est visible moins elle sera plagiée. Le plagiat est plus difficile pour une thèse largement diffusée en format électronique. Or, le risque de plagiat est annulé par le nombre accru de chercheurs susceptibles de le repérer, ajoutant à cela l'apparition récente de logiciel anti plagiat, tels que Copytracker [5], Compilatio [6], Noplaiat [7] qui permettent de retrouver rapidement le texte originel sur Internet.

✓ **L'archivage pérenne**

Dans un contexte technologique en constante évolution, il est important voir indispensable d'opter pour un accès pérenne et une conservation à long terme de l'intégrité des thèses électroniques. Le signalement via un catalogue national des thèses et la diffusion en ligne à travers un portail ou une plate-forme nationale au moyen d'une *URL* stable et d'un *identifiant* permanent permettent d'assurer la stabilité de la diffusion et l'accès permanent à la thèse.

4- contexte international

Les thèses ont été et depuis longtemps au cœur des différentes réflexions entourant la diffusion des résultats de la recherche. En effet, l'intérêt porté à la diffusion des thèses électroniques remonte à 1987 quand on a pour la première fois évoqué le concept d'ETDs [8]

(electronic theses and dissertations) dans une rencontre à Ann Arbor organisé par l'UMI [9] et à laquelle ont pris part des représentants de différentes institutions académiques de renom comme Virginia Tech (Virginia Polytechnic Institute and State University) et The University of Michigan. Comme suite aux travaux de la réunion, Virginia Tech prend en charge le développement d'une DTD (Document Type Definition) SGML (Standard Generalized Markup Language) applicable aux thèses.

À partir de janvier 1997, la soumission des thèses est devenue obligatoire en format électronique à Virginia Tech, sous forme de fichier PDF et SGML et balisés selon la nouvelle DTD. C'est ainsi, que l'université Virginia Tech était à l'origine du Networked Digital Library of Theses and Dissertations, NDLTD. D'autres universités avaient rejoint le projet NDLTD [10] qui se donnait quelques nouveaux objectifs notamment en matière de préservation. Le réseau compte aujourd'hui plus de 216 membres dont la majorité des universités. Le reste est composé d'institutions variées telles que les bibliothèques, centres de recherche ou initiatives opérant dans le domaine de la publication en ligne.

La conscience que le système de diffusion des thèses manquait d'efficacité s'était manifestée en France dès la fin des années 1999. Le Ministère de l'Éducation nationale avait demandé à la direction de l'enseignement supérieur de constituer un groupe de travail sur la numérisation des thèses et leur diffusion par voie électronique. Les conclusions de ce groupe de travail ont donné lieu au rapport Jolly [11] sur la diffusion électronique des thèses en juillet 2000.

Depuis, d'autres projets ont vu le jour, on peut citer les initiatives de l'ANRT (*Atelier national de reproduction des thèses*), le **CITHER** [12], qui proposent l'accès à des thèses en ligne sous forme d'images que ce soit en mode TIFF ou en mode de diffusion PDF.

On peut aussi signaler le serveur **TEL** (thèses-en-ligne) produit par le Centre pour la Communication Scientifique Directe (CCSD) du CNRS a pour objectif de promouvoir l'auto-archivage en ligne des thèses de doctorat et habilitations à diriger des recherches (HDR) pour favoriser la communication scientifique entre chercheurs. TEL n'est pas un outil de production de thèses mais un site de collecte et de diffusion. Chaque thésard peut librement déposer sa thèse dans l'archive ouverte TEL. Il lui suffit de s'enregistrer sur le site. Tout dépôt est définitif, aucun retrait n'est effectué après la mise en ligne. Les fichiers textes au format PDF ou les fichiers images au format JPEG qui composent le dépôt sont

automatiquement envoyés au CINES pour leur archivage. La thèse est généralement disponible au bout de 24 heures.

Il n'est pas nécessaire que la thèse soit récente. Le dépôt de thèses anciennes, si elles existent sous forme numérique, est fortement encouragé. Près de 60 000 thèses avec texte intégral étaient accessibles dans TEL en 2016[13].

Le projet **Cyberthèses**[14], un programme francophone d'archivage et de diffusion électronique des thèses. Initié en 1998 par les Presses de l'Université de Montréal et l'Université Lumière Lyon 2 avec le soutien du Fonds Francophone des Inforoutes, il s'est transformé au fil des ans en un programme international de coopération entre les universités de Lyon, Montréal, Genève, Santiago du Chili, Dakar, Tananarive et la société SILECS. Le réseau **Cyberthèse** regroupe aujourd'hui de nombreuses institutions francophones et d'autres à travers le monde. L'objectif est de promouvoir la publication et la diffusion des thèses électroniques en s'appuyant sur les standards internationaux de publications numériques et en utilisant les technologies qui facilitent la consultation et l'échange d'informations avec des outils logiciels interopérables.

5- La diffusion des thèses électroniques en Algérie : Cas du Portail National de signalement et de diffusion des Thèse (PNST) [15]

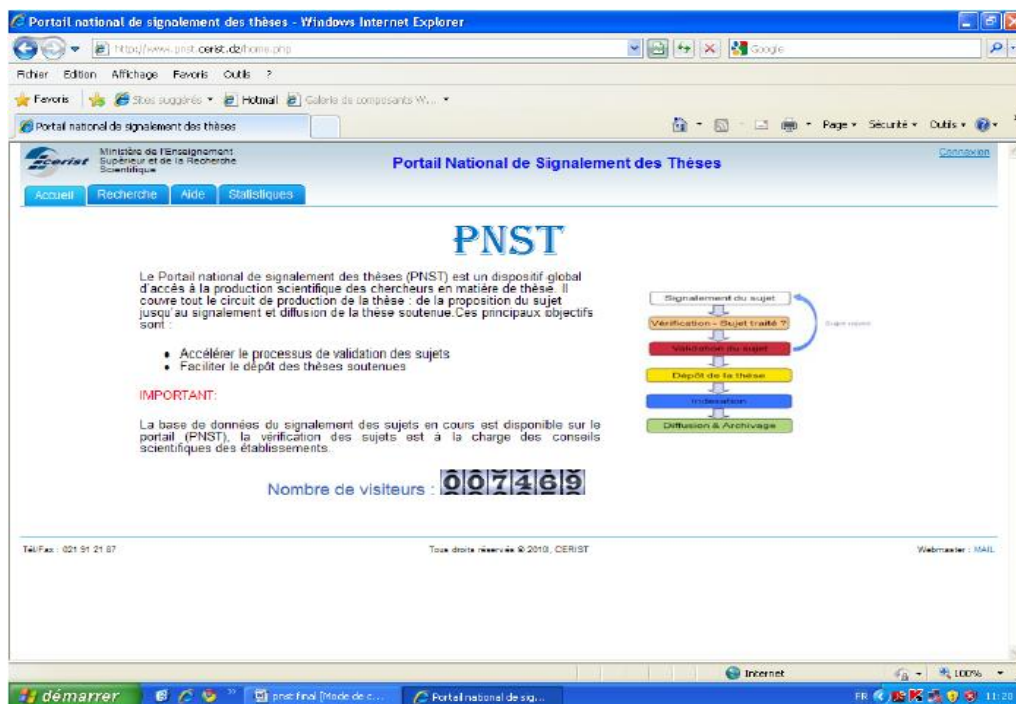
La diffusion et la valorisation de la production scientifique constituent un enjeu important pour les bibliothèques universitaires. L'objectif est de rendre accessible à la communauté universitaire et scientifique la documentation issue de la littérature grise dont les thèses.

L'intérêt porté à la valorisation et la diffusion de la production scientifique nationale dont les thèses, a commencé à prendre une nouvelle dimension en Algérie vers la fin des années 90.

En effet, en 1995, le Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique, (CERIST) a créé le Fonds National des thèses (FNT) qui à l'origine était une base de données référentielle. L'objectif initial du Fonds National des thèses est la constitution et la diffusion des thèses électroniques algériennes dans l'optique de le rendre visible et accessible à toute la communauté scientifique au vu d'une meilleure valorisation de l'édition savante nationale déposée à la bibliothèque du CERIST.

Toutefois, la bibliothèque du CERIST avait du mal à collecter toutes les thèses soutenues annuellement, en l'absence d'un dépôt systématique. Afin d'y remédier, un texte juridique a été publié. Il s'agit bien de l'arrêté n° 718/2000 d'août 2001[16] du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, stipulant le dépôt mixte (*version papier et électronique*) obligatoire de toute thèse de magister et de doctorat au niveau de la bibliothèque du CERIST. Cette condition étant un pré requis pour l'obtention du diplôme. Depuis l'apparition du décret cité ci-dessus et sa mise en application, le CERIST s'est vu attribuer, de facto, le rôle de création d'un système national des thèses électroniques.

En 2012, un autre arrêté ministériel n°153 du 14 mai 2012[17] a été publié. Stipulant la création, auprès du Centre de Recherche Sur l'Information Scientifique et Technique (CERIST), d'un fichier central des mémoires et des thèses de doctorats accessible via un portail. En l'application de l'arrêté n°153 du 14 mai 2012, le PNST (Portail National de Signalement des Thèses) a vu le jour. Ce dernier est un dispositif global d'accès aux résultats de la recherche nationale dont les thèses, il offre une nouvelle procédure de dépôt des thèses par les thésards et leurs universités de rattachement, comme il couvre aussi tout le circuit de la thèse depuis le choix du sujet jusqu'au signalement et a la diffusion de la thèse soutenue et sa mise en ligne.



Page d'accueil du portail PNST

Le Portail National de Signalement des Thèses (PNST) a été développé pour répondre aux objectifs suivants :

- Accélérer le processus de validation des sujets ;
- Faciliter le dépôt des thèses soutenues ;
- Signaler et recenser systématiquement toute la production scientifique en matière des thèses de magistère et de doctorat ;
- Offrir l'accès au texte intégral et assurer un archivage pérenne

En l'application du dernier arrêté, quatre vingt un établissements membres du réseau académique Algérien participent au dépôt des thèses dans le portail national de signalement des thèses, sachant que le réseau académique compte environ cent onze [18] établissements. Aujourd'hui le Portail National de Signalement des Thèses (PNST) compte 81 445 sujets de thèse, dont 28 549 thèses soutenues et 51 645 thèses en texte intégral réparties sur un fonds arabe comptant 10 223 thèses et un fonds latin de 5 453 thèses. (Voir fig. ci-dessous)

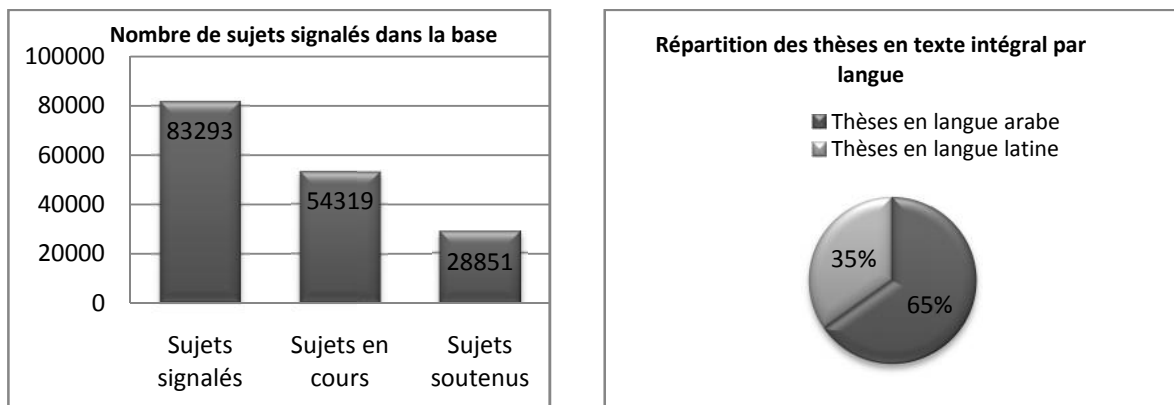


Fig. 1-Statistique extraite du portail national de signalement des thèses¹

Le Portail National de Signalement et de Diffusion des Thèses (PNST) est aujourd'hui un point d'accès fédérateur pour la production scientifique académique Nationale dont les thèses. Il est venu faciliter la synergie entre les différents acteurs du portail depuis la thèse en

¹ <https://www.pnst.cerist.dz>

préparation jusqu'à la valorisation des travaux, il constitue un maillon de la valorisation de la recherche algérienne et reflète l'épanouissement et le dynamisme de l'université, de son programme d'enseignement et de sa production scientifique.

Cependant et malgré tous les efforts menés jusqu'ici en la matière, les thèses en Algérie restent peu valorisées. Plusieurs bibliothèques ne participent pas au dépôt systématique des thèses soutenues dans leurs universités. Le nombre de thèses référencé et déposé jusqu'à ce jour dans le portail ne représente pas réellement la production nationale en la matière par rapport au nombre de travaux soutenus chaque année. L'accès aux thèses est très restreint puisque limité aux bibliothèques universitaires; le prêt entre établissements est absent, ainsi que le fait de ne pas pouvoir télécharger la version électronique du document. L'accès au texte intégral est limité que pour la communauté scientifique ayant un accès via le Système National de Documentation en Ligne (SNDL), et cela pour des raisons purement juridiques. Il faut noter que la thèse et un document administratif et un travail de recherche scientifique protégée par l'Ordonnance 03-05 du 19 juillet 2003 relative au droit d'auteur, de ce fait l'auteur est seul responsable et propriétaire de son œuvre. En l'absence d'un cadre juridique adéquat le portail national de signalement et de diffusion des thèses ne peut jouer pleinement son rôle et atteindre les objectifs qu'il s'est assignés.

6-contexte juridique et règlementaire des thèses en Algérie

De part son statut, la thèse correspond à un exercice académique donnant accès à un grade universitaire. Le texte algérien relatif à la formation doctorale définit le mémoire et la thèse universitaire comme étant un travail de recherche. (**Art 43 et 55 du décret exécutif du 17/08/2009**) relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire.).

L'Ordonnance 03-05 du 19 juillet 2003 relative aux droits d'auteurs et droits voisins stipule que: «Toute création d'œuvre littéraire ou artistique qui revêt un caractère original confère à son auteur les droits prévus par la présente ordonnance » «Les œuvres littéraires ou artistiques protégées sont notamment : les œuvres littéraires écrites telles que les essais littéraires, les recherches scientifiques et techniques,...etc. » Donc l'auteur est seul responsable et propriétaire de son œuvre. Dans la mesure où les thèses relèvent de la réglementation relative aux droits d'auteurs et de la propriété intellectuelle, leur diffusion est subordonnée à plusieurs autorisations :

- ✓ la thèse est consultable au sein de l'établissement de soutenance (en premier lieu dans la bibliothèque)
- ✓ l'autorisation de l'auteur (des auteurs) de la thèse pour toute diffusion plus large, qu'il s'agisse de la diffusion sur Internet ou d'une reproduction sur d'autres supports.

7-Le libre accès aux thèses électroniques : avis des thésards

Dans le cadre d'une étude sur le dispositif algérien relatif à la production, le dépôt, la diffusion et l'archivage des travaux académiques en l'occurrence, mémoires de magistère et thèses de doctorat, une enquête pilote a été menée auprès des thésards sur la problématique du dépôt et sonder leurs avis sur le libre accès aux thèses. Les résultats de cette enquête serviront pour dresser un premier état des lieux.

Les principaux objectifs de l'enquête pilote sont :

- L'étude de l'état actuel du dispositif de production, de dépôt, de valorisation et de conservation des thèses au niveau des institutions académiques algériennes.
- La détection des différents dysfonctionnements organisationnels et techniques relatifs à ce dispositif.
- La constitution d'une boîte à outils administrative, méthodologique et technique pour la mise en œuvre effective d'un processus de production, de gestion et de diffusion des thèses électroniques dans le contexte national.

L'enquête pilote s'est basée sur un questionnaire destiné aux auteurs des thèses. Le questionnaire comporte quatre volets, dont :

- Identification
- Rédaction de la thèse et stylage
- Dépôt
- Diffusion en libre accès

Dans ce papier nous allons mettre l'accent sur les résultats ayant relation avec le volet dépôt et diffusion en libre accès des thèses.

À l'issue de cette enquête, nous avons distribué le questionnaire sur un échantillon aléatoire de 150 thésards ayant déjà soutenus ou étant en phase de préparation de leur thèse. Nous avons collecté 125 réponses. Après une première vérification, nous avons écarté 33 réponses jugées incomplètes.

- **Identification**

Sur les 92 réponses valides à savoir un taux de 76,7%, 60% des répondants sont principalement des étudiants préparant des thèses de doctorat et 40% préparent des mémoires de magistère.

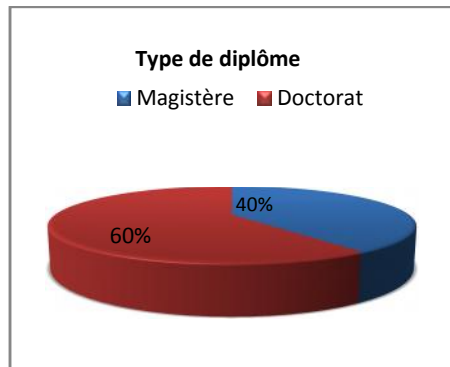


Fig.2-Statut des participants.

- **Domaines de recherche**

Sur un total de 92 répondants, les thésards préparant une thèse en Droit représentent 18,5% suivis par les thésards en informatique avec un taux de 12%. , Bibliothéconomie avec un taux de 11% et ceux des sciences de la communication avec un taux de 10%....etc. (Figure3)

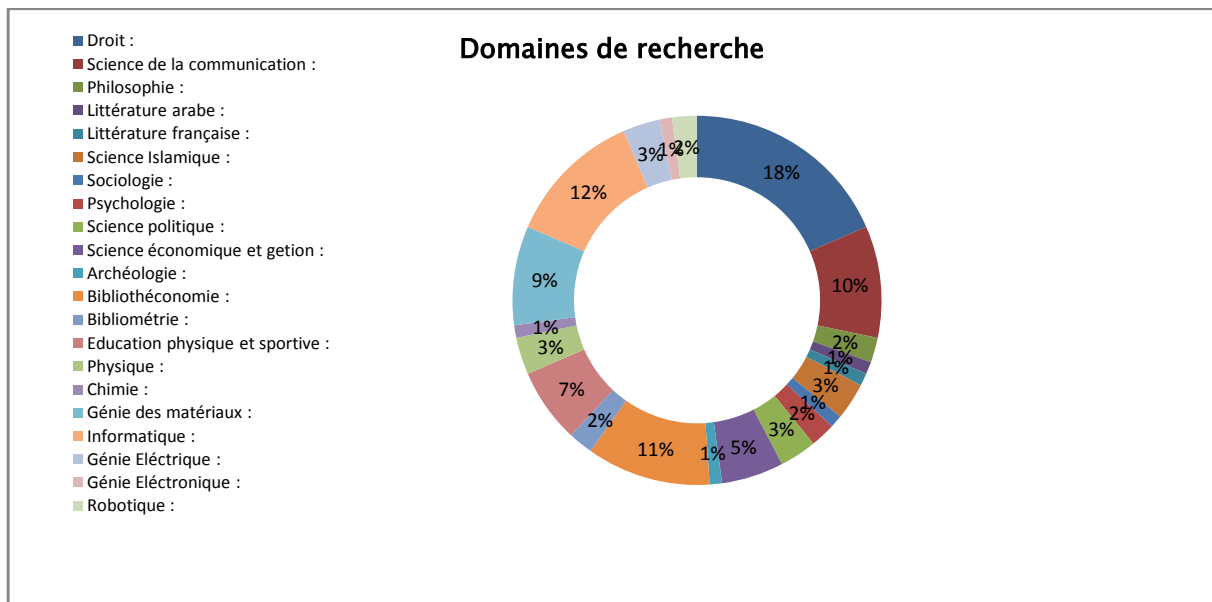


Fig.3-Domaines de recherche

Dépôt des thèses électroniques

Concernant la question relative à l'obligation du dépôt mixte des thèses, la majorité des répondants qui sont de 76% sont au courant de l'existence des textes juridiques qui régulent la procédure de dépôt des thèses dans le cadre du Portail National de Signalement et de Diffusion des Thèses (PNST), cependant 22% des répondants ignorent la présence d'une telle réglementation. Ces chiffres reflètent le rôle qu'a joué le dernier arrêté n°153 du 14 mai 2012 portant création du (Portail National de Signalement des Thèses) et la mise en œuvre du nouveau dispositif de signalement et de dépôt des thèses par les thésards au sein de leurs universités de rattachement (Figure 4) Cependant certaines universités et à ce jour ne participent pas au dépôt ce qui peut expliquer le taux de 22% de thésards ignorant la réglementation régissant le dépôt.

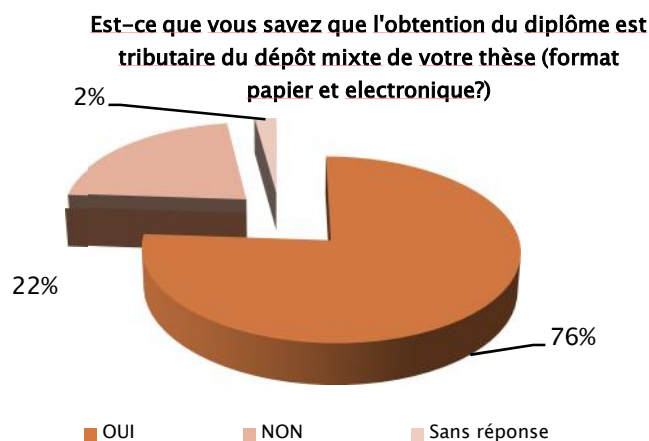


Fig.4-Réglementation régissant le dépôt

Support de dépôt

Pour ce qui est du support de dépôt, la majorité des répondants au questionnaire représentant un taux de 75% procèdent au dépôt mixte à savoir format papier et format électronique de la thèse finale. Ceci facilite l'opération de traitement et de mise en ligne de la thèse. Cependant, 14% des répondants déposent que le support papier, ceci peut être interprété, soit par le manque de moyen permettant de produire un document numérique soit pour échapper au contrôle de plagiat avant la soutenance. (Figure 5)

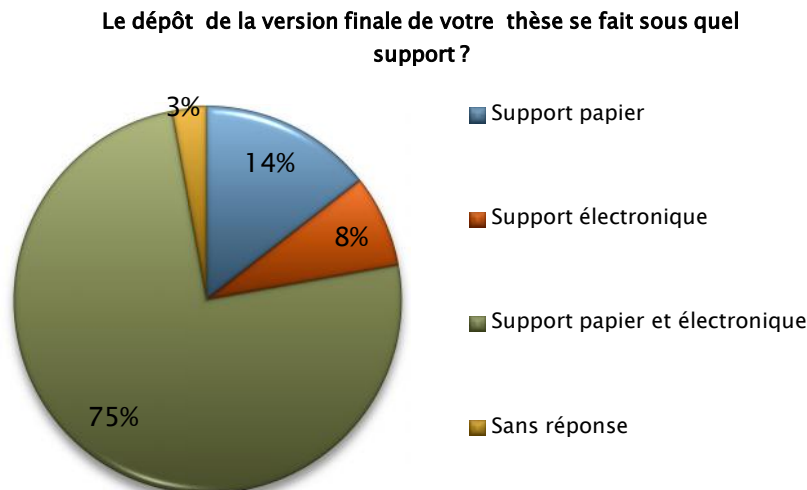


Fig.5-Support de dépôt

Diffusion en libre accès

Concernant la partie libre accès aux thèses et le taux de satisfaction des thésards par rapport au dispositif actuel de diffusion des thèses en Algérie, 75% des répondants ne sont pas satisfait de la procédure actuelle qui dans la plus parts des cas se traduit par le prêt interne dans les bibliothèques détentrice de la thèse ou à travers le Portail National de Signalement et de Diffusion des thèses (PNST) et seulement pour ceux qui ont un compte via le Système National De Documentation en Ligne (SNDL) [19] (figure 6)

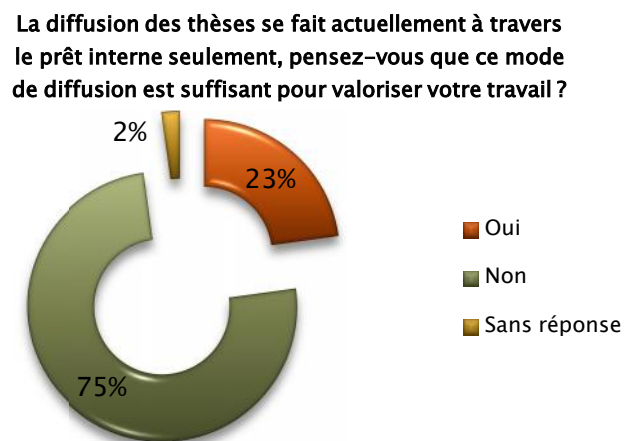


Fig.6-Avis des thésards sur la procédure actuelle de diffusion des thèses en Algérie

Concernant leur avis sur la diffusion en libre accès des thèses, en tant que producteur de données scientifiques, 46% des répondants sont d'accord de mettre en libre accès leurs thèses, ce qui permettra de valoriser leurs travaux, d'être plus cités et par conséquent plus visible, 28 % ne sont pas d'accord par peur d'être plagiés seulement 29% seulement sont d'accord, mais

à condition d'attendre un peu de temps après la soutenance afin de rédiger un article surtout pour les gens qui préparent des habilitations (Figure 7)

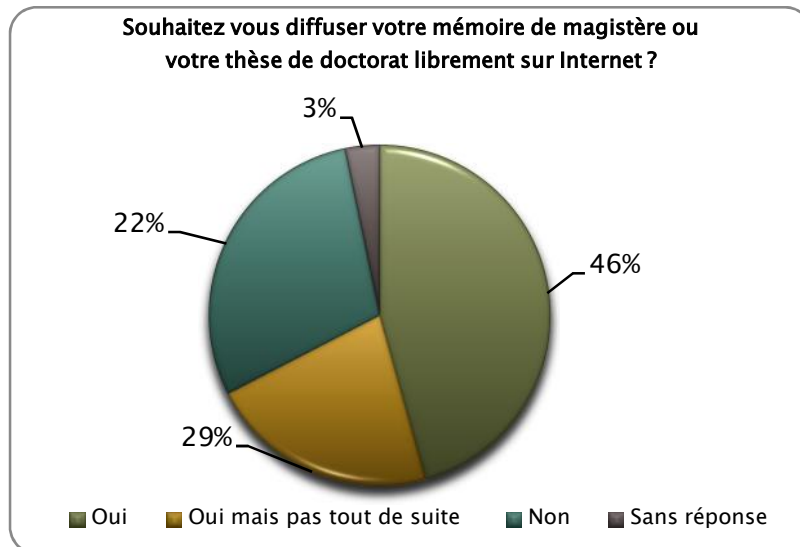


Fig.7-Position des chercheurs participants quant à la publication du texte intégral de leurs thèses

Par rapport aux types d'autorisations d'accès aux thèses mise en ligne, 55% des répondants sont d'accord quant à la diffusion de la totalité de la thèse, suivie de 16% pour la diffusion du résumé seulement, le sommaire et l'introduction avec un taux de 14%, et enfin 10% pour la diffusion en libre accès de quelques chapitres de la thèse. (Figure 8)

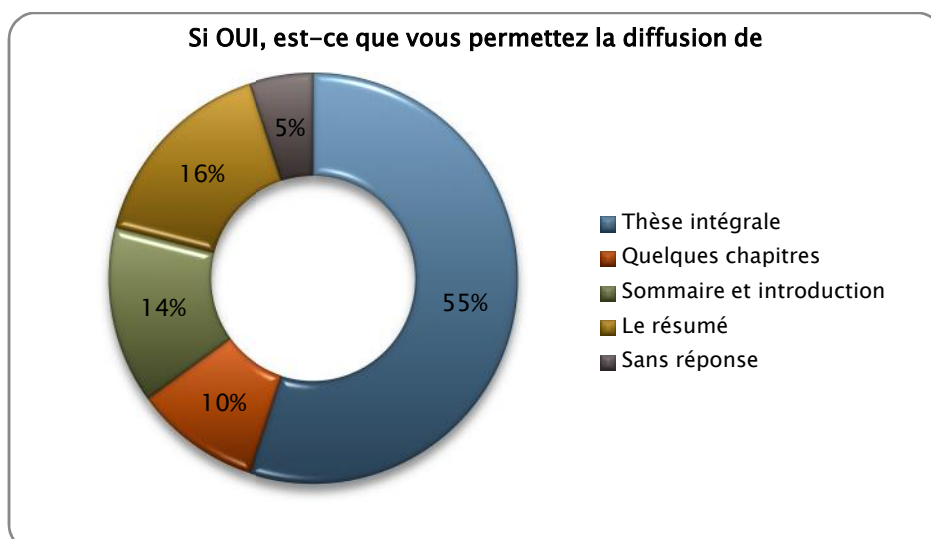


Fig. 8- Type d'autorisation de diffusion accordée par le thésard

Pour ce qui est de la question portant sur les différents impacts du libre accès aux thèses sur le thésard, la quasi-totalité des répondants est consciente des différents enjeux et impacts qu'il y a derrière. En effet 77% sont d'accord sur le fait que diffuser sa thèse en libre accès est le meilleur moyen de se protéger du plagiat, suivit de 84% qui voit qu'une fois la thèse mis en ligne le taux de citation de leurs travail augmente , 73% sont d'accords la mise en ligne de leurs travail leurs permet d'être signalés à côté de travaux de haute qualité, 81% estiment que le libre accès permet un meilleur archivage de leurs travail et une consultation en permanence, enfin 56% sont d'accord sur le fait que la diffusion en libre accès de leurs thèse fait augmenter l'accès à leur travail et par la même occasion augmenter de leur visibilité sur le net. (Figure 9)

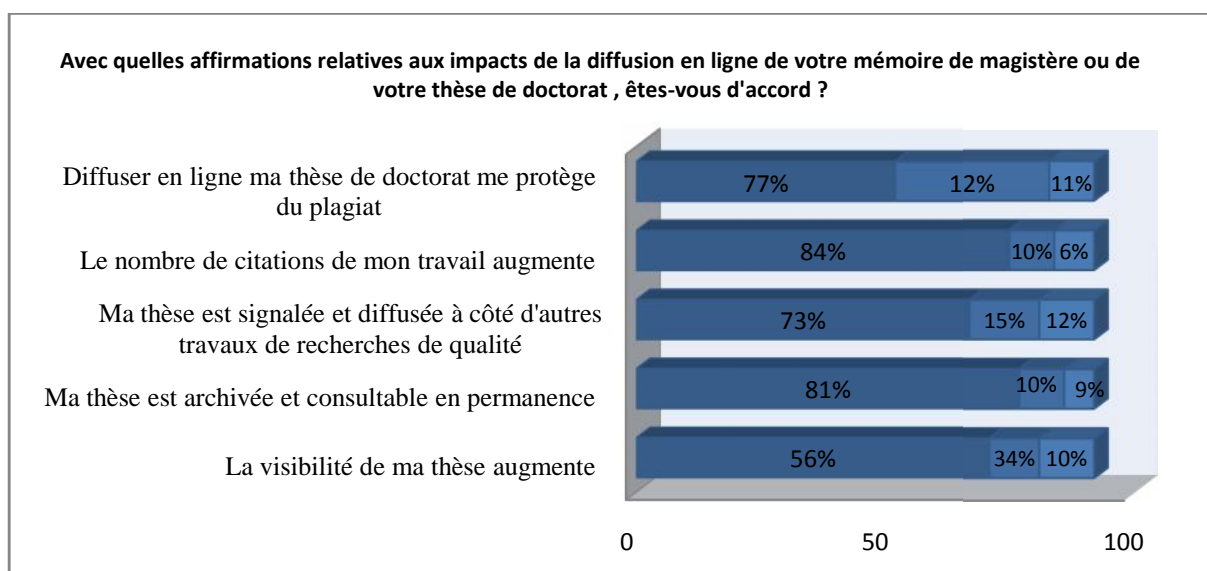


Fig. 9- Impact du libre accès aux thèses

Aujourd'hui, la communauté des scientifiques, a pris conscience de l'intérêt et des enjeux derrière le libre accès aux résultats de la recherche en général et les thèses en particulier sur le plan scientifique, technique et économique.

Les résultats de l'étude ont démontré que le thésard, en tant que producteur et auteur, estime que la diffusion en libre accès des thèses, est plus qu'une nécessité pour leur carrière scientifique en termes de notoriété et de visibilité. Cependant, certains restent hésitants par rapport à cette problématique par peur d'être plagiés. En parallèle, la thèse, et pour des raisons juridiques, liées aux droits d'auteurs et la propriété intellectuelle, reste un document à faible

diffusion d'où la nécessité d'œuvrer dans ce sens et de trouver des alternatives en faveur d'une diffusion en libre accès des résultats de la recherche algérienne à grande échelle.

Conclusion

Les thèses constituent des documents de première importance qui doivent être valorisés en tant que vecteurs essentiels de la communication scientifique, expression de l'activité de recherche dans les universités et références pour la carrière des jeunes docteurs. La production des thèses aujourd'hui, sous une forme nativement numérique, permet d'envisager cette valorisation de façon plus ambitieuse et optimale.

L'Algérie, à travers ces institutions académiques, a pris conscience de l'intérêt et les enjeux derrière la diffusion en libre accès de la production scientifique nationale. Le dernier arrêté sur l'obligation du dépôt et la mise en œuvre du portail National de Diffusion et de Signalement des thèses (PNST) est venu consolider un état de fait : la valorisation et la visibilité des résultats de la recherche nationale.

L'enjeu scientifique derrière la mise en ligne d'une thèse est tellement important que les établissements doivent prendre conscience du rôle qu'ils ont à jouer auprès des doctorants et par rapport au bénéfice qu'ils peuvent en tirer ensemble en termes de visibilité et de notoriété.

Cela ne peut être faisable qu'à travers l'institutionnalisation d'un programme national du libre accès aux résultats de la recherche en général et des thèses électronique en particulier et l'adoption d'un processus, aussi adapté que possible aux réalités nationales sur le plan méthodologique technique et juridique.

Note bibliographique

[1] Déclaration de Budapest [en ligne]. Disponible <www.budapestopenaccessinitiative.org/>

[2] **Charte Echo** [en ligne] <<http://openaccess.inist.fr/?Charte-ECHO>>

[3] Déclaration de Bethesda pour l'édition en libre accès. [En ligne]. Disponible sur <<http://openaccess.inist.fr/?-Textes-de-references->

[4] **Diane Le Hena, Catherine Thiolon.** Gérer et diffuser des thèses électroniques : un choix politique pour un enjeu scientifique. Documentaliste - Sciences de l'Information, ADBS, 2005- octobre 2005, vol. 42, n°4-5 / p1/14

[5] <http://copytracker.org/>

[6] <https://www.compilatio.net/>

[7] <http://www.noplaiat.com/>

[8] **Projet ETDS**. (En ligne). Disponible sur < <https://theses.lib.vt.edu/theses/index.html> >

[9] **UMI**, University Microfilms International, organisme qui fait autorité dans le domaine des thèses aux États-Unis. Cet organisme microfiche systématiquement les thèses, gère la base de données «Dissertation Abstract et commercialise les thèses

[10] Networked Digital Library of Theses and Dissertations. [En ligne].Disponible sur <<http://www.lib.vt.edu/find/databases/N/networked-digital-library-of-theses-and-dissertations-ndltd.htm>>

[11] **Claude Jolly**. Rapport sur la diffusion électronique des thèses. Juillet 2000[En ligne]. Disponible sur < <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/014000315.pdf> >

[12] **CITHER. INSA DE LYON**. Consultation en texte intégral des thèses en réseau [En ligne]: Disponible sur: < <http://csidoc.insa-lyon.fr/these> >

[13] **TEL**. Serveur des thèses multidisciplinaires. [En ligne]Disponible sur <https://tel.archives-ouvertes.fr/>

[14] **Marie-Claude Deboin**. Publier et diffuser sa thèse électronique sur Internet : conseils aux doctorants accueillis par le Cirad. 2012. [En ligne] Disponible sur: <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00704227>

[15] Portail National de signalement et de diffusion des thèses. . [En ligne] Disponible sur: <<https://www.pnst.cerist.dz/index.php>>

[16] L'arrêté n° 718/2000d'Août 2000* du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui stipule le dépôt mixte (version papier et version électronique) obligatoire de toute thèse de Magister et de Doctorat à la bibliothèque du CERIST.

[17] L'arrêté n159 de mai 2012 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Portant création d'un fichier central des mémoires de Magistère et des thèses de Doctorat et fixant les modalités d'alimentation et d'utilisation.

[18] Réseaux académique Algérien [En ligne].Disponible sur <<https://www.mesrs.dz/universités>>